

- P 1: Edito
- P2: Histoire des psy scolaires
- P3: Interview et Blanquer, manager
- P4: Conseil régional et formation pro
- P5: Macronerie et code des pensions
- P6: Stage sur management

Syndicalisme pluriel

EDITO



L'année de lutte acharnée contre la casse du droit du travail a sans doute pesé dans l'émergence, certes tardive, des questions sociales essentielles sur la nécessité du partage du travail, la redistribution des richesses produites et la transition écologique. Toutes questions qui appellent en filigrane le renforcement des services publics.

Le mode de scrutin n'a pas permis que soient représentées des forces progressistes au nouveau gouvernement, avec un taux d'abstention élevé aux présidentielles et record aux législatives, donnant ainsi les pleins pouvoirs au nouveau gouvernement pour légiférer par ordonnances sur la loi travail bis, la modification des instances représentatives des personnels, la hausse de la CSG et bientôt une nouvelle attaque contre les retraites et la protection sociale.

Le choc est rude. Cependant notre capacité à résister doit rester intacte. Car il va nous falloir mener les luttes, pour faire entendre à ce gouvernement en marche vers plus de libéralisme et d'austérité qu'une grande partie de la population aspire à plus de droits, plus de justice sociale et de progrès. Il nous appartient aussi de convaincre que le dogme de « la liberté individuelle d'entreprendre et s'enrichir » n'est qu'un artifice destiné à masquer la concurrence généralisée entre les différentes catégories de salariés ; un leurre pour ne pas voir la précarité sociale annoncée.

Pour cela il nous faudra travailler à expliquer, décrypter les projets passésistes, traquer et dénoncer la perméabilité des réseaux idéologiques réactionnaires à l'œuvre dans la finance, l'Education, les médias et saisir toutes les occasions pour mettre en avant nos propositions alternatives résolument modernes.



Pour cela, la FSU77 avec ses militants continuera d'organiser des formations syndicales, des rencontres, des débats avec des chercheurs en sciences de l'éducation, des sociologues, et économistes, tant il est indispensable dans la période, que chacun s'approprie ces questions de société, primordiales, pour les porter sur son lieu de travail, son cercle amical. Enfin, nous rencontrerons tous les nouveaux députés pour leur exposer nos perspectives pour construire un avenir meilleur.

Il est indispensable de lutter contre le fatalisme qui, si nous le laissons s'installer, constituera le terreau du succès des partis qui font leurs choux gras de la paupérisation des populations en instaurant la haine du vivre ensemble.

Pour la FSU et toutes les forces progressistes, il devient urgent et prioritaire d'œuvrer à la construction d'un contre-pouvoir social qui n'a rien d'illégitime face à un président élu par 18 % des inscrits au premier tour, et face à un parlement boudé par 57% d'inscrits...

Gisèle Cuco, secrétaire départementale

Nous retrouver sur notre nouveau site:

www.fsu77.fsu.fr

Déposé le 27/06/2017



Histoire de la création du corps des Psychologues de l'Éducation nationale

La création de ce corps unique est une victoire syndicale de la FSU. Est enfin actée la reconnaissance de la spécificité du statut de psychologue et de ses missions.

Issus de deux courants distincts de la psychologie mais aux objectifs convergents, les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation se sont battus depuis 1970 pour que la place de la psychologie et des psychologues soit reconnue officiellement dans l'École et serve de levier pour la démocratisation des études.

PSYCHOLOGIE ET ENSEIGNEMENT

C'est le plan Langevin-Wallon élaboré en 1946 qui promeut la psychologie « scolaire » comme levier de la démocratisation du système scolaire.

Implanté à ses débuts comme auxiliaire de la pédagogie, l'exercice de la psychologie dans les écoles devait succéder à une expérience d'enseignant. Cette situation particulière a perduré alors même que cette condition préalable s'est éteinte, des enseignants stagiaires dotés du M2 ont pu être affectés directement sur des postes de psychologues.

Malgré la réglementation du titre de psychologue en 1985, les demandes réitérées depuis 20 ans par des organisations syndicales et professionnelles favorables à une évolution se sont heurtées à de fortes résistances dans l'Éducation nationale.

PSYCHOLOGIE ET ORIENTATION

Issue de la psychologie scientifique fondée par E. Toulouse et H. Piéron, au début du XXe siècle, l'orientation professionnelle vise à permettre à chacun de trouver sa « juste place » dans la société en fonction de ses aptitudes, mesurées par des tests censés être indépendants du milieu. H. Wallon dès cette époque développe une autre conception des aptitudes et recuse l'idée d'une harmonie préé-

tablie dans la division sociale du travail. Il valorise au contraire le rôle de la culture dans laquelle vit l'enfant et de son développement à venir.

À la source de ces deux courants, on retrouve pourtant un but commun : permettre aux enfants d'origine populaire d'accéder aux savoirs, à la culture et de s'approprier tous les acquis de l'humanité déposés dans les œuvres et les outils, afin de construire leur place dans le monde.



Premiers praticiens formés en psychologie, les conseillers d'orientation ont été fortement impliqués dans la bataille pour l'adoption de la loi sur la protection du titre et sur leur reconnaissance en tant que psychologues par le décret statutaire de 1991. Régulièrement les décideurs tentent de délier orientation et psychologie...

HISTOIRE D'UNE REVENDICATION

Dès 1961, des commissions se mettent en place pour étudier la perspective d'un corps réunissant psychologues scolaires et conseillers d'orientation, et débouchent sur un projet de décret balayé par l'opposition de Pompidou en 1963. Le projet Laurent en 1967, qui visait à créer des professeurs-conseillers et à transformer les conseillers d'orientation en conseillers en éducation professionnelle et les psychologues scolaires en conseillers-psychologues, provoque une levée de boucliers dans la profession.

Pendant toute cette période, les composantes qui deviendront plus tard la FSU, travaillent à faire

adopter la loi de 1985 sur le titre et à faire reconnaître les psychologues de l'EN comme de véritables psychologues, formés et diplômés au même titre que ceux des autres champs. Cette même année, ils préfigurent les missions et la formation de ces futurs psychologues. C'est sur cette base qu'ils porteront ensemble leurs revendications et agiront pour la création d'un corps unique.

Après deux nouvelles tentatives malheureusement avortées en 2001 puis en 2007, cette création du corps unique est l'aboutissement de trente ans de bataille de toute une profession.

Julien Fernandez, SNUipp 77

LE SNUIPP EST ALLÉ A LA RENCONTRE D'UNE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Bonjour Elisabeth! Décris-nous le quotidien de ton métier.

Que je sois en milieu urbain ou en milieu rural, le cœur du métier est la relation, les échanges, l'accompagnement des enfants, de leurs familles et des collègues enseignants avec lesquels je travaille en partenariat.

Je participe à de nombreuses réunions pour réfléchir et élaborer des projets pour les élèves en grande difficulté et / ou en situation de handicap. Ces réunions d'équipes éducatives et d'équipes de suivis sont en augmentation d'année en année. Je dois souvent changer de lieu d'intervention car le secteur géographique à couvrir est important. Les contacts avec les partenaires, les rendez vous avec les familles et la rédaction des comptes rendus sont d'autres actions de mon métier.



- Quelles évolutions as-tu vu ces dernières années dans l'exercice de ta fonction ?

Mon métier a beaucoup évolué du fait de la création de la loi sur le handicap en 2005. Le nombre de demandes de dossiers MDPH a explosé et a médicalisé des difficultés scolaires sans pour autant les atténuer ou les faire évoluer favorablement. Certaines situations d'élèves se complexifient et durent dans le temps.

La suppression des postes d'enseignants spécialisés a "abîmé" voire détruit les RASED dans de nombreux endroits. Je travaille de plus en plus souvent seule et je le déplore. Les échanges entre collègues du RASED sont apportants et importants. Des enfants ont besoin aussi de ces suivis au plus près de la classe tout en étant différenciés pour trouver leur place d'élève et investir les apprentissages scolaires.

- Qu'espères-tu du nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale ?

La création du nouveau corps des psychologues constitue une reconnaissance de notre métier et de nos missions spécifiques. Je souhaiterais que ce changement de statut n'impacte en rien le fait de travailler dans un réseau complet tel qu'il a existé... J'aimerais maintenir la possibilité de mettre en place des modalités d'interventions diverses et ne pas être réduite à un rôle de "technicienne" pour la constitution de dossiers ou à un rôle de "pompier"...

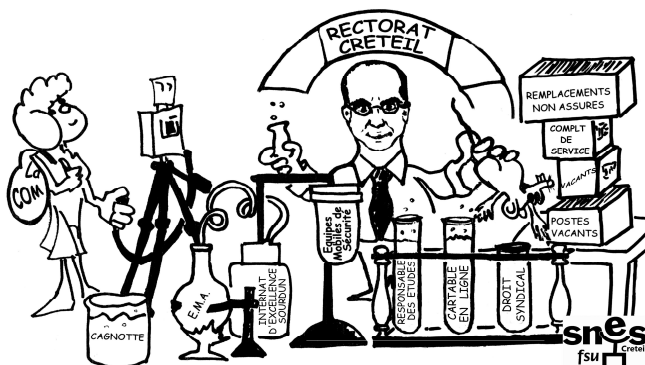
Entre les textes et la réalité du terrain, les écarts sont parfois importants or les enfants ont besoin et ont le droit d'avoir toutes leurs chances de réussir à l'école.

SNUipp 77

JM BLANQUER: UN MANAGER A LA TETE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer n'incarne pas tout à fait le renouvellement proclamé à cor et à cri par le nouveau Président. Ancien recteur de Guyane puis à la tête de l'Académie de Créteil (de 2005 à 2008) il est incontestablement un homme du sérail. Cela en fait-il pour autant un défenseur de l'École publique et de ses personnels ? Ses fonctions de directeur de l'ESSEC (école supérieure de commerce privée) ne plaident pas vraiment en ce sens pas plus que ses années au rectorat de notre académie. Il y a lancé de nombreuses expérimentations visant à faire de l'académie un laboratoire de toutes les dérégulations libérales dont il est un adepte fervent aux côtés de ses amis de l'Institut Montaigne pour qui l'École doit être gérée comme une entreprise.

Directeur général des affaires scolaires de 2007 à 2012 il est le pilote de la politique éducative de N. Sarkozy et à ce titre co-responsable des 80 000 suppressions de postes qui ont émaillé ces cinq années de régression sans précédent. Imposition du socle commun et du défunt LPC à une profession rétive, création des internats d'excellence (comme à Sourdon dans le 77) censés « extirper » les plus méritants de leur milieu mais dans les faits véritables casernes qui nient l'égalité de tous devant le savoir, lancement du dispositif ECLAIR où les enseignants sont recrutés sur profil et où se mettent en place des hiérarchies intermédiaires érigeant certains en contrôleurs des bonnes pratiques pédagogiques, ont aussi caractérisé ces longues années, sans oublier la suppression de la formation initiale pour les jeunes collègues débutant ainsi leur carrière dans des conditions inacceptables. La cohérence de la DEGESCO des années Sarkozy dessine les grands axes du projet éducatif qu'il continue à promouvoir aujourd'hui.



Dans un livre paru l'an dernier, censé inspirer la politique éducative d'un candidat de droite à la présidentielle, il expose un projet clé en main qu'il va désormais tenter de mettre en œuvre au ministère. Ses maîtres mots sont connus : autonomie, concurrence, évaluation permanente. L'autonomie des établissements qu'il défend se situe dans la droite ligne de la réforme du collège de 2015 en éclatant un peu plus les grilles horaires et organisant une impitoyable concurrence entre établissements où les équipes pourraient être choisies en fonction de leur adhésion au projet décidé localement. Cette autonomie renforcerait considérablement les prérogatives des chefs d'établissement recrutant et évaluant « leurs » enseignants selon une logique qui n'aurait plus grand chose à voir avec celle de l'École publique et privera les enseignants de leur liberté de concepteurs. Une contractualisation des moyens en fonction des résultats, évalués régulièrement, viendrait couronner le tout.

En organisant ainsi la relégation des élèves les plus en difficulté et en les orientant le plus tôt possible vers un enseignement professionnel directement géré par le patronat, ce serait la mort programmée de tout projet de réussite et d'émancipation pour tous les élèves.

Le SNES-FSU 77 exprime donc son inquiétude face aux projets d'un ministre qui se prépare à aggraver les politiques éducatives que nous combattons depuis trop longtemps

Julien Guérin, SNES 77

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ou CREFOP.

C'est un nouveau lieu de concertation quadripartite (Etat, Région, représentants des salariés et des employeurs) issu de la fusion du Conseil régional de l'emploi (CRE) et du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP). Il doit assurer à l'échelle régionale, l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

La FSU y siège à titre de syndicat invité, du fait de son absence dans le secteur privé. Ainsi pour l'Ile-de-France, différentes commissions existent dans lesquelles elle essaye d'être présente le plus souvent : SPRO -Service Public Régional de l'Orientation-, Mutation économique, Handicap, Formation professionnelle continue, et Formation professionnelle initiale.

En ce qui concerne la commission Formation Professionnelle Initiale, la majeure partie du travail porte sur la carte des formations initiales, donc scolaire et apprentissage : avis sur ouvertures et fermetures de classes, de sections, augmentation du nombre de places. Le principe est intéressant, car il permet à de très nombreux, trop nombreux..., partenaires du monde professionnel de s'exprimer et théoriquement de permettre une meilleure connaissance des besoins de formation.

Dans les faits, il n'en est rien. Le Conseil régional reste maître des décisions : ses méthodes de travail, depuis la nouvelle mandature, ne permette aucune analyse correcte du fait d'envoi de fichiers non exploitables, ou trop tardivement envoyés, voir de déplacement de dates des réunions.

Il ne tient pas non plus forcément compte de l'avis des autorités académiques. De même, alors que j'avais alerté sur la saturation des formations dans le secteur de l'aménagement paysager, le conseil régional acte l'ouverture de deux nouvelles classes de BTS privés par l'apprentissage, concurrents de 3 autres formations déjà existantes à moins de 30 km.



Comment peut-on ensuite penser que le Crefop soit un outil de régulation et de concertation sur un territoire ? Comment justifier ces pratiques si ce n'est pour répondre à un lobby d'établissements privés, au prétexte de multiplier les accès à l'apprentissage ? Cette instance devient une chambre d'enregistrement, rien de plus. Belle avancée démocratique ...

Claire Pinault, représentante FSU à la commission FPI du CREFOP, Secrétaire régionale IdF - SNETAP-FSU



CODE DU TRAVAIL: un « appel » des infirmier-e-s

Légiférer par ordonnance c'est bien lorsque les lois sont favorables : 5^{ème} semaine de congés payés, passage à la semaine de 39 h...

Quand c'est pour casser le code du travail: bouh!

Le droit au travail est l'un des droits de l'homme proclamé à l'article 23 de la déclaration des Nations Unies de 1948: « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

Après la souffrance au travail des infirmier-e-s et la fin tragique de nos collègues face à cette détresse, j'aimerais vous rappeler le combat des canuts de 1831 et 1834. Leur devise « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ». C'était pour vivre dignement par leur travail. Il y a des hommes et des femmes qui sont morts pour ce code du travail, pour ce droit à avoir un salaire décent, des horaires corrects, des congés annuels...

1936, pour une majorité d'ouvriers, c'est la première fois qu'ils peuvent s'arrêter de travailler tout en continuant à être payés, le premier départ en vacances...

N'autorisons pas la casse du code du travail, les retours en arrière.

« Equal Pay Day »— 31 mars 2017
La date du 31 mars correspond, ramené au nombre de jours, à ce que les femmes doivent travailler en plus en France pour avoir le même salaire annuel moyen que celui des hommes.

Se syndiquer, c'est un contre-pouvoir. L'union fait la force. C'est ensemble que nous y arriverons.

Les chantiers vers l'égalité sont encore grands... alors ne laissons pas casser ce qu'il a fallu des années à édifier.

Michèle FAUCHERY, SNICS 77

UNE « MACRONERIE » QUI NOUS CONCERNE TOUS: LA CASSE DU CODE DES PENSIONS

C'est au nom de la SFR (Section Fédérale des Retraités) FSU 77 que Bernard Lioure et Jean Bernard Shaki sont intervenus au cours d'un CDFD exceptionnel pour partager à la fois les connaissances et les inquiétudes sur ce qui nous attend, fonctionnaires actifs et retraités, avec le programme de notre nouveau président de la république, E. Macron.

La casse du code des pensions

Une succession de réformes pour un même objectif

Les différentes réformes menées (1987 Séguin : salaires portés au compte selon INSEE, 1993 Balladur : 25 meilleures années et actualisation des pensions sur l' INSEE, 2003 Fillon : convergence des régimes Fonction publique/privé, passage de 37,5ans à 40 ans, âge de départ, décote surcote, etc, 2010 Woerth : 41 et 42 ans, 2014 Ayrault : passage de la revalorisation du 01-04 au 01-10) ont toutes un objectif : « contenir les dépenses de retraites » et si possible, réduire la part du PIB (richesse nationale) consacrée aux retraites. Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) prévoyait que les 14,2% du PIB consacrés aux retraites en 2014 (constant malgré le nombre croissant de retraités) ne seraient plus que de 12,8% en 2060. Et « l'équilibre financier » du système induirait une baisse du taux de remplacement par rapport au salaire moyen qui passerait de 75% à 60 %. Pour l'ensemble des retraites, c'est une baisse d'environ 24% à échéance de 40 ans qui est envisagée !

La Fonction Publique déjà bien attaquée.

Au fil des réformes, la particularité des pensions de la Fonction Publique s'est réduite : âge de départ à la retraite, prise en compte des enfants, dissociation de la valeur du point d'indice, perte de l'assimilation¹ et de la péréquation². Ce qui reste du code des pensions : les conditions de réversion de la pension (50%) et les 6 derniers mois pour le calcul de la pension.

Remarque : public et privé donnent actuellement des taux de remplacement très proches : 75,2% pour public et 73,9% pour privé.



Le « bon sens » selon E. Macron

Macron veut : « simplifier, harmoniser, changer les modes de calcul » et fusionner les 37 régimes en 10 ans ! Derrière sa déclaration soi-disant « de bon sens » : « 1 € cotisé donne le même droit à tous » (mais combien ?), se cache en fait la volonté de dynamiter le système actuel pour le remplacer par un régime unique dit à « comptes notionnels ».

Quelques rappels sur les différents systèmes de retraite:

- Retraite par répartition:

Actuellement nous avons un système par répartition: ce sont les cotisations salariales des actifs qui payent (en grande partie) les retraites. La pension de réversion accentue la notion de solidarité. Les retraites de la Fonction Publique d'État

fonctionnent sur le même principe, même si elles sont budgétisées. C'est un système contributif à prestation définie.

- Retraites à points : AGIRC et ARRCO :

On calcule les droits en fonction des points acquis et non plus en fonction des années. C'est un système à cotisation définie. Le taux de remplacement n'est pas connu à l'avance (même si la valeur peut être équilibrée par augmentation des cotisations).

Le patronat a imposé dans les négociations récentes que l'ajustement se fasse en diminuant le rapport entre la valeur du point et son prix d'achat, donc en baissant les retraites actuelles et futures. En évitant un débat social et politique sur la hausse des cotisations qui donnerait des droits supplémentaires, on masque l'enjeu de la répartition de la richesse produite entre actifs et retraités, et, au-delà, celui de la répartition entre travail et capital. Enfin, ce système par points, fonctionnant pourtant par « répartition », crée l'illusion que la retraite est une forme d'épargne que le salarié retrouvera lors de son départ en retraite.

- Comptes notionnels :

Ce système est souhaité par l'Institut Montaigne et l'Ifrap (Fondation Pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques Publiques). Il est dit « notionnel » car il est fictif. Serait créé un « compte virtuel » sur lequel chacun cotiserait de manière individuelle. Il reposerait sur la « neutralité actuarielle » : chacun recevrait en principe autant qu'il a versé. Le montant de la pension est déterminé par le nombre de points mais aussi par la valeur de celui-ci⁴. La valeur de « sortie » étant inconnue au moment du départ, celle-ci serait fonction d'un certain nombre de paramètres tels que l'espérance de vie... C'est un système à cotisation définie « stricte contributivité ».

Dans ce système, chaque individu est renvoyé à sa propre situation, la responsabilité de la société disparaît et il ne subsiste rien de l'action collective revendicative.

Avec E. Macron qui refait donc des comptes notionnels la dernière trouvaille en matière de retraite, on reste dans le droit fil des réformes dites structurelles du marché de l'emploi. Celles-ci visent à libéraliser toujours davantage et à réduire les droits sociaux, renvoyant les individus à de prétendus choix personnels. Les lois Macron et El Khomri de 2016 détricotant le code du travail trouveraient un prolongement logique avec les comptes notionnels. Mais, pour les travailleurs et leurs familles, le compte n'y serait pas !

Pour la SFR FSU 77, Colette Catteau

¹Assimilation : quand un corps disparaît, les retraités sont assimilés au corps nouvellement créé.

²Péréquation : dans un même corps, quand l'indice augmente, cette augmentation est reportée sur les retraités.

³Sur le champ des fonctionnaires d'État civil, des simulations montrent que l'application des règles de la CNAV, de l'ARRCO et de l'AGIRC conduirait, pour les générations qui partiront à la retraite dans les prochaines années et sous l'hypothèse de salaires nets identiques, à un montant de pension proche en moyenne de celui calculé avec les règles des régimes de fonctionnaires. En particulier, les règles du privé s'avéreraient plus avantageuses que celles du public pour un peu plus de la moitié des fonctionnaires nés en 1958, et moins avantageuses pour l'autre moitié des cas.

⁴La valeur du point varie selon la situation économique (baisse des pensions en Suède en 2009).



UN STAGE ORGANISE SUR LE MANAGEMENT PAR LE SNES 77

Venus des quatre coins du département c'est plus de 60 collègues qui ont assisté au stage du SNES-FSU 77 : *comprendre le management public pour mieux le combattre dans les établissements*, organisé le jeudi 4 mai dernier au lycée Joliot-Curie de Dammarie.

Animée par Évelyne Rognon, professeur de philosophie au lycée des Ulis (91), auteur de nombreux ouvrages et présidente de l'Institut de recherches de la FSU, la matinée nous a permis de revenir sur les racines historiques, idéologiques et politiques du new public management. Fruit de la contre-révolution néolibérale venue de Grande-Bretagne, il impose aux services publics des méthodes de travail issues du secteur privé. Mise en concurrence des salariés, autonomie et pouvoir accru aux chefs d'établissements, évaluation permanente et pilotage par les résultats : voilà les maux auxquels nous sommes confrontés depuis une quinzaine d'années.

Après cette remise en perspective Évelyne Rognon a esquissé des pistes concrètes de résistances syndicales et rappelé la force de l'action collective quotidienne. La construction d'un rapport de force permanent autour d'une structure syndicale active et démocratique est bien le meilleur rempart à ces politiques qui cherchent à nous diviser pour mieux s'imposer. L'après-midi les militants du SNES 77 ont tenté de montrer le lien qui existe entre les récentes attaques contre le code du travail et la dégradation de nos conditions de travail comme fonctionnaires. Le recul du droit du travail menace le statut de la fonction publique et précarise toute la société.

A trois jours du second tour de l'élection présidentielle nous avons également analysé les propositions du futur président Macron pour l'éducation. Si le pire a été évité avec la défaite du FN la politique éducative qui s'annonce continue de faire la part belle au management que nous combattons et tentons de faire reculer et soulèvent déjà de vives inquiétudes qui nécessiteront d'être vigilants et mobilisés.

Secrétaire départementale: G Cuco

Directrice de publication: I Nectoux

n° de CPPAP: 1117S07647

Le succès de ce stage démontre l'immense besoin des collègues de décrypter les politiques libérales qu'ils subissent dans leurs établissements et leur volonté de réfléchir et agir ensemble pour retrouver le sens de leur métier.

Julien GUERIN (SNES-FSU 77)

La FSU 77 et les syndicats nationaux, dans le département, organisent tout le long de l'année, et ce sera bien sur le cas en 2017-2018, des stages. Ils sont de droit à condition de déposer une demande un mois à l'avance auprès de votre supérieur hiérarchique. Ne pas se priver de ce droit et consulter régulièrement les sites de vos syndicats ainsi que celui de la FSU 77

**LE NOUVEAU SITE DE LA FSU 77, pas complètement achevé
mais sur le net dès maintenant, et qui sera bien sûr au top à la rentrée:**

www.fsu77.fsu.fr

Vous ne voulez plus de la version papier et voulez recevoir ce *Pluriel*, la revue départementale de la FSU 77, en numérique? Rien de + simple... Après quelques ajustements nous pensons pouvoir le faire si vous vous inscrivez! Donc envoyez sur fsu77.pluriel@gmail.com en indiquant votre nom, votre syndicat, code postal et adresse e-mail et normalement... en septembre vous aurez le *Pluriel* dans votre boîte.